

Mosquées bruxelloises. Questions élémentaires de configuration

Aux fondateurs des premières mosquées qui, patiemment et sans grands moyens, ont contribué à augmenter Bruxelles de lieux de reconstruction intérieure et de partage de l'expérience du monde

Introduction

À travers un classement morphologique des 26 mosquées (planches 1, 2 et 3) relevées par les étudiants de l'atelier « terrains d'architecture » au cours de l'année académique 2011-2012, un classement en trois groupes que nous avons désignés mosquées de première-, de deuxième- et de troisième génération, les notes qui suivent cherchent à montrer qu'il est *possible* de comprendre le processus par lequel les musulmans de Bruxelles se sont appropriés les lieux qu'ils ont élus au titre de mosquées d'abord et avant tout comme processus interprétatif. La démonstration de cette possibilité repose, en-deça de tout jugement « de valeur », sur l'effort d'une énonciation de l'espace de jeu et, plus précisément, de l'espace de relations analogiques qui lie, à divers niveaux de leur détermination, l'architecture de Bruxelles néo-classique et celle à laquelle la mosquée appartient déjà, en vertu d'une expérience nourrie d'ailleurs.

La forme de cet essai – celle d'un traité - s'est élaborée chemin faisant, analogue à la structure même de son objet, mais forcément, par visée didactique, discursive. Elle est née du désir d'approfondir explicitement les questions lexicales et syntaxiques de l'écriture du projet de la mosquée. Cette explicitation est pour nous condition cruciale du partage de l'architecture. Nous faisons, par là, le choix de considérer l'architecture – et en l'occurrence la mosquée comme *objet* d'architecture – hors du débat où s'enlisent en ce moment « traditionalistes » et « modernisateurs », où le rôle symbolique de l'architecture est instrumentalisé au profit de stratégies ségrégratrices. Ce travail s'est nourri d'ouvrages aujourd'hui oubliés, qu'un cours adossé à l'atelier nous a heureusement donné l'occasion de critiquer avec les étudiants. Il s'est nourri surtout des découvertes faites par les étudiants sur le terrain, à Bruxelles, au Maroc, à Istanbul, des hypothèses qu'ils ont peu à peu inscrites sur le papier, et des longues séances de réflexion commune qu'elles ont suscitées en atelier.

1. Mosquées à bloc(s) et à front(s) étroit(s) en bâti régulier (mosquées de première génération) (planche 4)

1.1. Caractères distinctifs

La plupart des mosquées bruxelloises, les mosquées initiales, les mosquées de première génération, pourrions-nous dire, sont établies dans d'anciennes maisons et d'anciens ateliers. L'architecture en laquelle elles s'installent répond – à tous les niveaux de son jeu logique - aux règles néoclassiques que la Belgique émergente – dans la première moitié du XIX^{ème} siècle – s'était choisies au titre de normes symboliques nationales. Le trait le plus apparent de cette architecture est le front d'habitations à double corps qui, lorsqu'il se déploie jusqu'à encadrer tout l'îlot, forme ce que nous avons appelé ailleurs la *courtine bruxelloise*. Pour plus de précision, ces mosquées à bloc et à front étroit en bâti régulier, qui sont le fait de communautés de travailleurs immigrés, sont installées quasi toutes dans le croissant Ouest de la capitale. Dans ces anciens quartiers industriels, le modèle néoclassique de la résidence ne s'est imposé que dans le compromis avec les plus anciennes normes configuratrices de la ville bourgeoise, d'empreinte médiévale (parcellement en lanière, édification à bloc en profondeur), lesquelles, de ce fait, y gardent une grande partie de leur pouvoir structurant.

Etant donné les conditions de grande parcimonie de moyens dans lesquelles les mosquées de première génération se sont installées, la question de l'architecture de la mosquée s'est d'abord posée, ici à Bruxelles, comme une double question d'accommodement, à une situation physique et à une situation configuratrice. Accommodement à une situation physique : conservation des lignes maîtresses du bâti (le gros-œuvre) et restriction du champ de la modification au domaine du second œuvre (cloisons, menuiserie, équipement, revêtements). Accommodement à une situation configuratrice : celle d'une seule parcelle à développement en profondeur, avec extensions éventuelles sur tout ou, plus généralement, partie d'une ou deux parcelles voisines. La mosquée sur parcelle unique est accessible par un seul front étroit, et composée de deux corps de bâtiment le plus souvent séparés, l'un, sur plusieurs étages à front de rue et l'autre plus bas, souvent sans étage, à l'intérieur de l'îlot.

Ces limites, restrictives, interdisent toute ambition de complète restructuration – fut-ce à la stricte échelle de la parcelle. Elles n'en obligent pas pour autant la mosquée de première génération à s'en tenir à une résolution « pragmatique » des questions de sa formation - c'est-à-dire indifférente à toute idée de la mosquée formellement reconnaissable –, ni à ne tirer son pouvoir poétique que du recours aux éléments de second œuvre. Nous suggérons que le pouvoir poétique de la mosquée bruxelloise de première génération tient pour une bonne partie à sa fidélité à un ensemble de caractères formels réguliers qui la mettent – malgré toutes les limitations qu'on a dites – fermement en lien avec l'expérience de la mosquée hypostyle d'Orient.

Les trois premiers caractères réguliers de la mosquée à front étroit s'attachent au dispositif qui accompagne le plus directement, le plus immédiatement, la préparation et l'exercice de la prière en commun :

- 1° l'orientation vers la Mecque de l'ensemble du dispositif mobilier de la salle de prière (c'est-à-dire, pour nous en tenir à l'essentiel : tapis de prière, *mihrab**, *minbar**)
- 2° l'extension horizontale de la salle de prière (toute extension en hauteur reste mineure, sous la forme d'un balcon en mezzanine ouvert vers la salle, ou occasionnelle, pour les jours de fête)
- 3° Le dédoublement du dispositif d'accès à la salle de prière (pour les hommes et pour les femmes), avec – pour les hommes - diverticule et cour (ou salle) des ablutions

A ces normes générales, orientatives du dispositif mobilier et très généralement distributives des parties du système des accès, s'ajoutent cependant d'autres caractéristiques, dont la généralisation n'est pas absolue, et dont le respect n'est pas systématique, mais qui s'observent chaque fois que des conditions défavorables ne l'empêchent pas. Ce deuxième ensemble de caractéristiques est le suivant :

- 4° l'orientation parallèle et perpendiculaire à la *qibla** du système de coordonnées orthogonales sur lequel se règle le jeu des parois circonscriptrices de la salle de prière, voire de la Mosquée tout entière
- 5° L'adoption d'une des parois circonscriptrices de la salle de prière au titre de *mur de la qibla**
- 6° La disposition de la salle de prière en une, voire plusieurs nefs parallèles, parallèles ou perpendiculaires à la qibla
- 7° La pénétration dans la salle de prière face ou latéralement au mur de la qibla
- 8° Plus exceptionnellement, la multiplication des voies d'accès à la salle de prière.

Ces cinq dernières caractéristiques régulières ont toutes trait à l'édifice-salle de prière : à son orientation, à la position et au nombre de ses accès, mais aussi à deux niveaux logiques fondamentaux de sa morphologie : la paroi et le groupe de parois circonscripteur.

Nous venons de faire l'énoncé des caractéristiques récurrentes de la mosquée bruxelloise de première génération en usant de descripteurs dont la mise à l'épreuve n'implique pas toujours restructuration physique mais, nécessairement, interprétation élective de structures préexistantes.

La facilité avec laquelle la mosquée de première génération s'approprie l'habitation bruxelloise repose, en premier lieu, sur l'analogie formelle fondamentale de son atelier et de la partie élémentaire de la grande multitude des anciennes mosquées hypostyles : sa nef initiale. Cette analogie formelle repose sur le partage de la même morphologie élémentaire - un jeu de quatre parois disposées orthogonalement et supportant une couverture - et de la même tendance au développement linéaire de ce jeu de parois, qui permet de l'identifier comme nef. Lorsque la salle s'agrandit, elle s'agrandit par juxtaposition de nef. La nef reste sa partie élémentaire.

Une fois énoncées ces analogies que nous voyons comme conditions même de la possibilité d'une interprétation de l'atelier en mosquée, nous voudrions approfondir ici quelques unes des réflexions qu'a suscitées au cours de ces deux ans l'examen de la mosquée bruxelloise de première génération, dans ses rapports aux caractères fondamentaux du lieu de prière en terre d'Islam : des rapports d'interprétation, c'est-à-dire précisément, des rapports métaphoriques.

1.2 La paroi comme linéament du temple-salle d'assemblée (question de morphologie élémentaire)(planche 6)

La maison bruxelloise et son atelier en fond de parcelle, uni à elle par les murs de clôture qui prennent position sur l'axe des limites parcellaires, partagent avec la mosquée ancienne une même morphologie élémentaire qu'ils exhibent sans fard. Ils sont faits de parois percées d'ouvertures et portant couvrants de bois. A ce niveau de lecture, nous pouvons dire qu'ils partagent avec la mosquée hypostyle telle qu'elle s'édifie quasi systématiquement à partir du temps des Abbasides (milieu du huitième siècle de l'ère chrétienne) trois des six *lineamenta* albertiens (Alberti 1485): *pariès* (paroi), *apertio* (ouverture) et *copertio* (couverture).

Le premier de ces trois *lineamenta* – la paroi – est celui par lequel Leon Battista Alberti réaffirme, au début de l'âge moderne vers le milieu du XV^{ème} siècle, l'actualité d'un passage technico-linguistique fondamental : élever la structure de la salle d'assemblée strictement au moyen de plans verticaux, les parois.

Nous découvrons que la mosquée a été, dès le IX^{ème} siècle, bien avant qu'Alberti ne l'enseigne en Europe, un terrain par excellence de ce passage, du passage d'une fondation morphologique du temple basée sur la colonne (le temple grec), ou sur l'asservissement de la colonne à la paroi (l'église byzantine), à une fondation morphologique basée exclusivement sur la paroi.

Le caractère progressif de ce passage a été assez bien entrevu par Oleg Grabar¹, qui formule cependant l'hypothèse qu'un niveau morphématique (nda : morphème = la plus petite unité de la construction qui ait un sens) puisse s'être substitué à un autre, sans remarquer que la substitution s'opère au sein même du niveau morphologique élémentaire. Grabar remarque bien, toutefois, la progressivité avec laquelle s'affirme la tendance à l'appartenance des lignes de colonnes de la mosquée aux principes de croisement et d'association qui sont propres au jeu des parois².

Ce passage s'est réalisé d'abord autour de l'année 215H (860), à l'occasion de la construction d'une immense mosquée, la mosquée d'Abu-Dulaf, sur le site d'al-Mahusa, près de Samarra au bord de l'Euphrate en Irak, une mosquée attachée à une sorte de Versailles califal, rapidement tombée en ruine (voir pl.10). Mais c'est au Caire, lorsqu'il apparut à tous que l'ancienne mosquée (la mosquée d'Amr) était devenue trop exigüe et que l'édification d'une nouvelle grande mosquée devenait urgente, que toute la portée de ce passage s'est affirmée³.

¹ « (...) à Cordoue, à Damas, ou dans la mosquée d'al-Aqsa à Jérusalem, il y a quelque chose de plus qu'une construction supportée sur toute sa surface par une forme unique de piliers plus ou moins égaux. Dans ces trois exemples, l'unité autour de laquelle s'organisait la partie couverte de la construction était la nef. » (1973)

² Jean Sauvaget en avait reconnu déjà les prémisses au sein du système trilithique. Le terme arabe *balât* rend compte de la reconnaissance que les grecs, dans l'antiquité, accordaient à l'idée de nef, avant même que la paroi ne se substitue à la file de colonnes. Sauvaget (1947), citant Ibn Jobaïr, traduit le terme *balâtât* par "bâtiments couverts". En note, il ajoute : « *Balâtât* : proprement "vaisseaux, corps de bâtiment dont le plafond repose sur une ou deux colonnades" ». Dans un ouvrage antérieur (Sauvaget 1941), Sauvaget discute l'étymologie du nom *al-Balât*, qui désigne la région orientale des souks d'Alep. "On trouve là aujourd'hui, sur le terrain, le faisceau des souks qui, selon une ligne générale de l'évolution des villes syriennes, a dû se développer au Moyen-Age sur le site d'une de ses grands avenues, pourvues de portiques latéraux à colonnades abritant des boutiques, que les Romains ont construites à profusion dans les villes des provinces orientales de leur empire. Précisément, la dénomination sous laquelle était connue au Moyen-Age la région sud-orientale des souks d'Alep : al-Balât (note 112), rappelle sans équivoque l'existence ancienne d'une pareille avenue monumentale.

(note 112) L'étymologie du vocable arabe (du grec *plateia*, par l'intermédiaire de l'araméen *platia*) a été établie par FRÄNKEL, *Arämische Fremdwörter*, 281. La valeur exacte du terme grec a été définitivement dégagée par L. ROBERT, *Et. anatoliennes*, 532sq.; elle explique le double sens du mot arabe : "dallage" et "portique, colonnade", ce dernier appartenant plus spécialement aux dialectes occidentaux".

Balât proviendrait donc du grec *plateia*. D'où peut-être en français ballade ?

³ Creswell rapporte l'événement en ces termes : « al-Balawi dit qu'ibn Touloun (nda : Ahmad ibn Touloun, né en 835 (219H), d'origine turque, gouverneur d'Egypte à partir de 869, sous le calife abbasside al-Mamoun) apprend que la mosquée requerrait 300 colonnes, et qu'il ne les trouverait pas, à moins qu'il ne démonte jusqu'à l'église la plus éloignée de ses districts ruraux. Il juge cette solution mauvaise et ne souhaite pas s'y résoudre. La nouvelle parvient à un chrétien, qui était alors en prison. Le chrétien écrit au Prince, lui assurant qu'il pourrait construire une mosquée aussi grande qu'il le désirait et sans une seule colonne, hormis les deux colonnes du mihrab. Ahmad le convoque et lui dit : « dis-moi ce que tu entends me dire au sujet de la construction de la mosquée ! » Le chrétien

1.3. La nef comme morphème élémentaire du temple (question de morphématique élémentaire)(planche 9)

L'affirmation de la nef comme partie élémentaire du temple-salle d'assemblée apparaît comme la principale des causes de la fondation morphologique linéaire-pariétale que nous venons de décrire. La nef est, en plan, un rectangle étroit dans un sens et long dans l'autre. Elle est principalement caractérisée par la distance entraxe des longues parois qui la limitent, par les rapports dimensionnels de l'épaisseur et de la hauteur de ces parois au vide qu'elles forment entre elles, et par les rapports que multiplient les ouvertures pratiquées dans ces parois.

1.4. La répétition de la nef comme règle configuratrice du temple-salle d'assemblée

En même temps, s'impose le principe d'agrégation des nefs par accollement et par stricte répétition.

Il y a là un choix très déterminé : celui d'une configuration fondamentale de la mosquée - c'est-à-dire du lieu singulier par excellence, du lieu symbolique par excellence de l'islam - fondée sur la figure rudimentaire de la salle de l'habitation.

La contribution musulmane à la question de la salle d'assemblée a consisté en la définition d'un temple conçu comme habitation symbolique d'une communauté d'égaux. Et ceci – justement - dans le refus de toute tendance à la mono-focalisation, à l'axialité (et surtout à l'axialité verticale), comme de la dominance de certains éléments. Ce refus est jugé « négatif » par de nombreux spécialistes occidentaux. Ce refus n'est cependant pas négation de toute orientation ni de toute unité mais négation de toute hiérarchie des parties de la mosquée. Cette négation-là est le ressort même de la grandeur de la mosquée à nefs à répétition, c'est-à-dire, plus intimement, de l'émotion précise qui s'empare de celui qui fait l'expérience de pénétrer dans une mosquée.

1.5. Analogie formelle de la salle d'assemblée « à nefs à répétition » et de la rangée d'habitations gothiques

Comment ne pas reconnaître l'analogie étonnante qui lie le choix régulier d'une mosquée à nefs à répétition et la structure résidentielle gothique de la ville occidentale, sa structure en lanières bâtie de maisons étroites et profondes, que la norme néoclassique de la courtine n'a séparées qu'à peine en corps distincts ? La Bruxelles néoclassique (Bruxelles capitale nationale) reste foncièrement une ville de maisons-nefs, surtout dans les quartiers comme ceux où les mosquées se sont établies, les quartiers où le bâti sur la parcelle ne s'est pas entièrement empêché de s'étendre au-delà de l'alignement de la courtine vers l'intérieur de l'îlot, les quartiers où habitation en courtine et atelier ont continué d'affirmer, malgré la norme néo-classique, la cellule résidentielle comme un vaisseau, comme une nef.

Dans ces conditions, la structure de la résidence bruxelloise tout entière n'est-elle pas merveilleusement disponible à une lecture qui la lit comme une immense salle de prière ?

Il n'est peut-être pas insignifiant de remarquer aussi qu'aujourd'hui, plus encore qu'autrefois, dans des mosquées d'où s'est souvent absentée la structure à nefs parallèles, les tapis de prière tracent, à même le sol sur lequel les fidèles s'inclinent, la projection rabattue d'une série d'arcades, de nefs parallèles. C'est que le choix des tapis échappe aux architectes, férus en ce moment de plafonds filants et de gestes envoûtants de grande portée...

1.6. La question de l'orientation des nefs (planches 7 et 8)

La nef est-elle lue, perçue, interprétée, pénétrée, habitée comme corps en profondeur ou comme corps en largeur ? La question de l'orientation de la nef est une question centrale, s'agissant de l'architecture de la mosquée. Elle implique directement et au cœur de la mosquée, c'est-à-dire dans la salle d'assemblée où se pratique la prière en commun, la question de la relation entre la forme du groupement des corps priants et celle des corps bâtis en lesquels ces premiers s'inscrivent pour prier.

Plusieurs auteurs nous ont aidés à nourrir la discussion sur la question de l'orientation des nefs de la salle de prière, Sauvaget en premier lieu.

Son parallèle schématique des plans de mosquées omeyyades (Sauvaget 1947, p.109) nous a confortés dans l'importance de la question de l'orientation des nefs dans la mosquée. Sauvaget cherche à prouver que la mosquée n'est qu'une variation sur un type basilical qu'il conçoit fondamentalement comme édifice à nefs en profondeur. Son ample dissertation passionnante sur les origines et sur le rôle de la nef centrale à développement en profondeur dans les grandes mosquées lui ferme les yeux sur ce qui est – selon nous – le trait le plus distinctif de la mosquée : sa tendance au développement en largeur. C'est bien cette tendance

répond : « Je tracerai la mosquée pour mon Prince, pour qu'il puisse la voir de ses yeux, sans aucune colonne sauf deux pour le mihrab. » Ahmad ordonna que des ouvriers soient mis à sa disposition... et il dessina la mosquée. Al-Balawi poursuit en racontant qu'ibn Touloun était si satisfait qu'il lui offrit la liberté et lui confia l'édification de la mosquée. » (Creswell 1958, pp.302-303)

qui reste à l'œuvre dans notre échantillon bruxellois : si la nef ne se déploie pas en largeur, si donc elle se déploie en profondeur, elle se multiplie en largeur. C'est exactement la leçon que donnent les mosquées de Cordoue et d'Al Aqsa à Jérusalem, dont les nefs couvrent une aire dont la figure complète est celle d'un rectangle en largeur.

La question de l'orientation des nefs n'est pas épuisée pour autant. Car, si les nefs s'allongent en profondeur, leurs longues parois, aussi ouvertes qu'elles soient, croisent perpendiculairement les tapis de prière. Et cette relation croisée entre les lignes constructives de l'édifice et celles tracées par les lignes de tapis porte à réduire au strict minimum l'emprise au sol des supports de la nef, sans quoi les lignes de tapis se brisent. Et si le support se réduit au minimum, c'est la lecture même de la nef qui est en crise. Ce raisonnement logique nous encourage à rouvrir la question, à la pousser un cran plus loin, et à suggérer ici l'hypothèse qu'il faille reconnaître une évidente supériorité théorique à l'orientation en largeur de la nef de la mosquée. Seul le développement en largeur de la nef permet d'accompagner le rituel de la prière en rangs larges des musulmans en une relation à cette pratique qui ne soit ni contradictoire, ni compromise, mais au contraire accompagnatrice et facilitatrice. Seul ce développement permet aussi de ré-énoncer la dimension de la cellule fondamentale de l'habitation en reproduisant à intervalle pour ainsi dire domestique – fut-ce par traits interrompus – le mur de la qibla. Il permet aussi, dans toute la mesure du possible, d'éviter le rapport hiérarchique qui naît de la distance au mur de la qibla et de reconduire chacun des priants, à quelque distance qu'il se trouve du mur continu du fond de la salle, à sa demeure intérieure. Ici encore le principe d'égalité.

Plus généreusement elle se déploie en largeur, mieux la nef affirme la priorité du principe de déploiement en largeur de la mosquée.

1.7. L'écart au regard de la règle d'orientation

Cinq salles de prière, sur les vingt-six que compte l'échantillon des mosquées relevées par les étudiants, sont orientées de biais par rapport à la qibla. C'est le cas, notamment, à la mosquée el-Hikma aux bains de Forest. De ce fait, les éléments du mobilier cultuel sont disposés de biais dans la salle. Et, conséquence logique de cette disposition biaise, ces cinq salles de prière ne possèdent pas, à proprement parler, un mur de la qibla.

Les cinq mosquées concernées sont toutes, logiquement, situées sur des parcelles et dans des bâtiments dont l'orientation est indifférente à la *qibla*. Nous ne pouvons pas conclure de ces observations à l'indifférence des prescriptions rituelles d'orientation envers l'édifice, comme si ces prescriptions pouvaient s'en tenir au seul équipement le plus immédiat des priants.

Les tapis placés de biais dans la salle paraissent fragments d'un plus ample tapis planétaire, largement invisible, dont la couverture mystique devient miraculeusement apparente entre les quatre parois de la salle dont elle croise le tracé prosaïque.

Quelle que soit la fascination que puisse produire l'autonomie de fait du mobilier du culte, cette autonomie ne renvoie pourtant peut-être pas d'abord à un propos poétique, mais plutôt à une capacité de s'accommoder – fut-ce provisoirement – d'une localisation d'orientation imparfaite qui, à d'autres égards, peut aussi présenter des avantages.

1.8. En résumé

Autorisent l'interprétation de l'habitation bruxelloise comme salle de prière d'une mosquée :

1° trois critères syntaxiques :

- le partage d'une morphologie élémentaire fondée sur la reconnaissance de la paroi au titre de premier *linéament* de l'édification
- le partage d'une morphématique fondée sur une partie élémentaire quadri-pariétale allongée : la nef
- le partage d'un principe configurateur, la répétition de la nef, par juxtaposition, avec ouverture de la longue paroi commune.

2° deux critères topologiques :

- la possibilité de lire, de pénétrer, de percevoir et d'habiter la nef en profondeur comme nef en largeur
- l'accès si possible du côté du fond de la salle de prière.

3° trois principaux critères géographiques :

- l'orientation du terrain vers la Mecque
- l'orientation de la nef perpendiculairement à la direction de La Mecque

2. Mosquées à bloc(s) et à front(s) large(s) en bâti régulier (mosquées de deuxième génération) (planche 5)

2.1. Caractères distinctifs

Ces mosquées sont souvent des mosquées en corps épais, neuves ou en larges ateliers anciens restructurés. Elles présentent toujours un large front sur rue. Ce sont pour la plupart des mosquées compactes (sur des terrains dont la surface ne dépasse pas 1000m²), même si elles se déploient sur plusieurs parcelles ou sur des parcelles fondues bien souvent à l'occasion de transformations antérieures. Dans ces mosquées, la salle de prière continue de couvrir la parcelle sur toute sa profondeur au rez-de-chaussée, mais elle se double d'une ou de plusieurs salles de prière complémentaires, basses de plafond et plutôt vastes, aux étages du corps épais à front de rue. Certaines de ces salles sont réservées aux femmes, d'autres servent d'extension à la salle principale et servent la prière du vendredi. Ces caractéristiques – largeur, épaisseur, verticalité et implantation à front de rue dans la courtine de l'îlot – répondent à un premier stade d'essor visible des activités de la mosquée. Cet essor est contraint cependant, dans la plupart des cas, par l'absence de possibilités d'extension sur les parcelles voisines et, toujours, par la réglementation urbanistique qui, dans une large mesure, décourage le déploiement de bâtiments neufs en intérieur d'îlot. Ces mosquées sont celles où émerge à Bruxelles la possibilité d'affronter ouvertement la question de la relation de la mosquée au domaine public. Les quelques tentatives déjà faites ou en projet sont des « exercices de façade », et portent pour la plupart la marque d'un orientalisme d'inspiration coloniale. La façade arbore parfois un minaret velléitaire. Le minaret saille en porte-à-faux, et se confond avec les saillies spéculatives, hautes et larges, des immeubles de rapport environnants. Ces mosquées renvoient à une idée d'« intégration » qui allie adoption des structures bourgeoises et affirmation superficielle, caricaturale, d'une « différence » (l'idéologie identitaire).

La distribution verticale des parties de cette mosquée - qui donne aux cages d'escaliers une ampleur considérable - écarte évidemment de façon plutôt radicale la mosquée bruxelloise à front large de l'expérience traditionnelle de la mosquée, dont le déploiement est si constamment horizontal, - pour la rapprocher d'autres sources, parmi lesquelles le cinéma multiplex, le grand hôtel et, en général, l'immeuble spéculatif à registres superposés, qui ressortit en définitive à l'expérience de la ville marchande.

Même si bien des questions – l'orientation vers la Mecque, le double système d'accès suivant le genre, le déploiement en largeur du dispositif mobilier dans la salle de prière, etc – restent au cœur de son projet, la mosquée de seconde génération s'éloigne de son enracinement dans le principe régulier d'édification à nefs parallèles, sans pour autant gagner vraiment en singularité, tant sur le plan de la forme de l'édifice (sa « typologie ») que sur celui de sa position dans la structure urbaine.

3. Mosquées à cour, régulières ou singulières (mosquées de troisième génération) (planches 10 à 13)

La mosquée al-Amal à la rue du Libre Examen nous a permis d'entrevoir, pour nous en tenir toujours à une lecture de la mosquée en termes d'architecture, l'émergence d'un nouvel objectif : l'affirmation de la mosquée comme élément singulier par la sortie hors de la stricte logique d'extension à bloc que suppose toujours l'expérience des mosquées de deuxième génération. Cette logique présente pour inconvénient majeur non tant l'invisibilité de la mosquée vue de l'extérieur que la forte séparation des parties à l'intérieur même du corps massif de la mosquée. Les parties de la grande mosquée à bloc, toutes juxtaposées en ordre serré, se tournent le dos. La mosquée de troisième génération se trouve face à la question de la forme plus ample d'une mosquée dont l'objectif est d'accueillir un grand nombre de priants et d'offrir de nombreux services.

Deux mosquées, parmi les 26 dont se compose notre échantillon, nous paraissent en situation d'affirmer cet objectif : la mosquée al-Khalil de la rue Delaunoy (Molenbeek) et la mosquée el-Hikma de la rue Berthelot (ex Bains de Forest).

Les terrains qu'elles ont élus, chacune, aux fins de cette affirmation sont tous deux assez amples, et largement couverts de grands bâtiments à ossature en béton armé qui les conduisent à des stratégies de modification plus que de construction neuve. Ces deux *terrains* sont assez différents, et suggèrent assez clairement deux lignes de *singularisation*.

3.1. La mosquée à cour et corps réguliers

Al-Khalil s'est établie à distance respectable de tout noyau paroissial ou communal préexistant, à la marge du vieux Molenbeek et du grand faubourg de la rue de Birmingham. Ses terrains sont d'anciens terrains industriels et ses bâtiments des ateliers, des éléments « réguliers »⁴. Cette mosquée s'identifie à un îlot

⁴ Même si leurs caractères formels ne répondent plus complètement aux règles de formation de l'ancien tissu résidentiel national, parce qu'ils sont issus du processus de concentration de l'appareil industriel aux abords du canal et d'amplification dimensionnelle de l'atelier

industriel, dans une continuité à l'expérience élémentariste tout à la fois de la mosquée bruxelloise de première génération et de la mosquée hypostyle – fondée sur l'affirmation à échelle double de l'élément le plus habituel de l'édification : la nef résidentielle. La mosquée al-Khalil s'est rendue propriétaire de plus de la moitié de l'îlot. Suivant cette première ligne, c'est donc tout l'îlot qui – virtuellement – se singularise, par hyperbolisation analogique des caractères de régularité de l'îlot résidentiel. L'ensemble se structure autour de deux larges parcelles contiguës, à déploiement en largeur, parfaitement orientées vers la Mecque, de forme et de taille quasi identiques. Elles traversent l'îlot de part en part et présentent donc leurs petits côtés sur deux rues parallèles. La première parcelle, couverte d'un vaste atelier, est déjà actuellement la grande salle de prière. Elle jouxte la salle de prière initiale, située au rez d'un atelier à étages qui lui est contigu. La seconde parcelle, non-couverte mais enceinte d'une haute clôture en éléments préfabriqués de béton, est aujourd'hui, en temps ordinaire, un parking. Les jours de fête, ce parking se mue en salle de prière à ciel ouvert. Les priants se disposent alors, en grand nombre, au seul niveau du sol, devant trois *murs de la qibla* situés à environ 25 mètres l'un de l'autre.

Quelle que soit l'ampleur du groupe des compléments qui forment le complexe de cette mosquée, al-Khalil fonde sa lisibilité sur la centralité d'une aire divisée en deux, capable de former une vaste salle de prière de plain-pied au niveau du sol, pour partie couverte et pour partie ouverte : une grande cour.

3.2. La mosquée à cour et corps singuliers

Le terrain choisi par el-Hikma se situe à Forest, au cœur de l'ancien noyau de la paroisse Saint-Antoine-de-Padoue. La mosquée occupe l'ancienne piscine d'une école communale qui traverse tout l'îlot, entre rue de Fierlant et rue Berthelot. L'édifice, dans son ensemble (architecte Charles Riffard, 1938), orné de puissants reliefs en façades, d'un néo-classicisme expressionniste d'inspiration wrightienne, se présente déjà de façon évidente comme élément singulier, nettement différent des éléments réguliers de l'îlot qui encadrent ses flancs. La cour, ouverte sur la rue de Fierlant, se déploie en largeur. La piscine, accolée au large mur du fond de la cour, derrière une aile de classes, est une vaste salle basilicale sur podium, qui se développe en profondeur jusqu'à présenter son pignon à l'alignement de la rue Berthelot.

Piscine-mosquée et école semblent aujourd'hui se tourner le dos, parce que leurs entrées sont sur des faces opposées de l'îlot et que les portes qui assuraient le passage entre ces deux parties par l'intérieur ont été murées. Mais elles forment un unique complexe.

La mosquée el Hikma tend elle-aussi à définir la mosquée comme élément singulier, par la différence typologique qui la distingue des composants réguliers de l'îlot, une différence caractérisée par la présence d'une grande cour.

La mosquée, qui poursuit de multiples activités, est à la recherche de possibilités d'extension. L'école et sa grande cour, qui lui sont mitoyennes, semblent cependant aujourd'hui inaccessibles à toute formule de partage ou d'échange de locaux. La communauté El-Hikma cherche actuellement à tirer parti du plan labyrinthique des locaux de la piscine et de ses annexes, dont elle est propriétaire. La surface est comptée. Elle se tourne vers d'autres terrains dans le quartier, notamment pour y développer ses activités d'enseignement et de formation. Elle se trouve comme forcée à l'essaimage.

3.3. Dépendance de la mosquée à nef à répétition à l'archétype de l'habitation à cour (Leroux)(planche 7)

La question de la relation de la salle de prière et d'une vaste cour, même si jamais encore explicitement posée, nous apparaît progressivement comme question centrale de la définition architecturale de la mosquée de troisième génération. La lecture de la thèse de l'archéologue français Gabriel Leroux (1913) nous a permis d'en comprendre mieux l'ample portée. L'hypothèse centrale de ce chercheur est qu'il existe deux paradigmes archétypiques de l'habitation, deux paradigmes formels qui trouvent leurs sources dans l'aventure même de l'humanité : l'habitation en largeur et l'habitation en profondeur.⁵

Bien que Leroux ne l'énonce nulle part avec vigueur, nous observons que son hypothèse implique nécessairement l'alliance entre cellule d'habitation à nef en largeur et périmètre de cour.

L'habitation en Orient, dans son principe, serait comme formée par le dédoublement de la paroi d'une cour. Par opposition à l'archétype occidental, qui implique absence de cour, et donc une stricte lecture de la nef

qui a accompagné l'application de la théorie du zoning au cours du XXème siècle, ils présentent ce caractère régulier, commun à la ville gothique et aux anciennes mosquées hypostyles.

⁵ Selon Leroux, passée l'époque pré-architectonique de la case ronde qui aurait été commune à tout le genre humain pendant un laps de temps relativement long, Orient et Occident en seraient venus à se distinguer, liés par l'adoption commune de la nef comme cellule fondamentale de l'habitation mais séparés par le mode de lecture de cette cellule. En Occident, la nef est lue comme nef en profondeur, en Orient elle est lue comme nef en largeur. La thèse est appuyée de nombreux témoignages archéologiques, et propose les lignes principales d'une filiation continue. Ilotes de la méditerranée, Romains, Grecs, Syriens et Perses auraient ensuite, au cours des siècles d'essor des empires macédonien puis romain, mêlé leurs archétypes pour donner naissance à des types mixtes, en lesquels - grosso modo – s'allient nef en profondeur (le mégaron, la cella du temple grec, toujours en profondeur) et nef en largeur.

comme bloc, l'archétype oriental fait de la nef un portique ouvert sur une cour dont il forme comme la limite dédoublée.⁶ A travers la mosquée se réaffirmerait une forme fondamentale de l'habitation : la cour.

Cette explication ne s'oppose pas à celle que reconnaît Oleg Grabar (1973, p.161), qui voit en la mosquée de Médine le prototype de la mosquée, mais lui donne sa signification la plus ample : la réaffirmation d'un archétype.

Les deux mosquées bruxelloises dont nous venons de décrire les caractéristiques architecturales principales possèdent deux importants points communs. D'une part, elles allient ou cherchent à allier à la salle de prière de nombreux lieux complémentaires où déployer de multiples activités collectives (c'est une caractéristique qu'elles partagent, du reste, avec de nombreuses mosquées de deuxième génération). D'autre part, elles associent à la grande salle de prière, couverte, une grande cour, à ciel ouvert. C'est à ce titre que nous les considérerons toutes deux comme mosquées de troisième génération.

Mais des différences s'observent aussi entre ces deux mosquées. Dotées toutes deux de cours en largeur, al-Khalil dispose d'une nef en largeur mais el-Hikma dispose d'une nef en profondeur. Al-Khalil est bien orientée, et pas el-Hikma qui est biaise à La Mecque. Al-Khalil est élémentariste, mais el-Hikma est déjà dotée d'un encombrant appareil décoratif... Al-Khalil est propriétaire d'un volumineux ensemble de bâtiments contigus, y compris des terrains où déployer la prière les jours de fête. El-Hikma n'a pas accès à la grande cour et se trouve dès aujourd'hui à l'étroit.

En bref, al-Khalil rassemble toutes les conditions favorables à un projet en parfaite conformité avec l'expérience de la mosquée hypostyle d'Orient, tandis qu'el-Hikma fait face à un ensemble de conditions défavorables.

3.4. Mosquée et aire urbaine (planche 14)

Dans quelle mesure, à Bruxelles, une ville d'un million d'habitants où nombre d'éléments singuliers sont des blocs asservis – par leur position – à la règle baroque de l'isolement perspectif, la mosquée de troisième génération peut-elle se doter d'une cour qui rende lisible sa position focale pour au moins une partie de la ville ?

Pour nourrir cette question, nous nous sommes rappelés que la mosquée, tout comme la grand-place de la ville bourgeoise du Moyen-Age qui, même privée d'autres limites que celles que décrivent les fronts alignés des édifices à bloc qui l'entourent, parfois s'en inspire, ré-énonce le groupe agora-basilique (ou forum-basilique dans la tradition romaine), qui forme le centre du domaine public dans la cité de fondation antique.

La mosquée, lorsqu'elle s'identifie à une cour (*jāmi'*), dans l'économie de la *regio mundi* orientale, est une aire singulière, en relation géométriquement déterminée avec une aire plus vaste, la *medina*, elle-même au centre d'une *regio qui*, seule, n'est pas dotée d'une limite edificatrice. La cour de la mosquée, dans cette économie du monde, n'est donc pas facultative ou « adjointe » : elle est première et encadre même la salle de prière. Cette cour s'identifie au mur d'enceinte et aux portiques-nefs qui se déploient le long de ses faces internes. Ces portiques-nefs ne se lisent pas comme blocs mais bien comme parois creuses d'une cour, ou encore comme corps-pariétaux. Mais la cour est première surtout parce qu'elle complète nécessairement, comme pièce unique du jeu, l'édifice plus ample mais formellement analogue qu'est la *medina*, dont tous les éléments réguliers reproduisent, mais à taille moindre, la forme creuse et circonscriptrice.

En occident, les édifices à cour ont été très longtemps quasi exclusivement réservés à la demeure seigneuriale (cloître de l'abbaye, cour du château, du palais « à l'italienne », de l'hôtel « à la française »...). Ils répondent aujourd'hui, suivant l'usage d'inspiration républicaine qui préside à l'état bourgeois, à de nombreux programmes d'usage collectif (écoles, casernes, prisons, résidences pour personnes âgées, maisons communales...). Ces édifices à cour sont cependant, très souvent, d'accès réservé et liés à des catégories d'usages et d'usagers limitées. L'état bourgeois reconnaît rarement à l'édifice à cour une vocation publique pleine et entière⁷. Quelles que soient leurs prétentions actuelles à la « démocratie », les états de droit bourgeois sont aujourd'hui, paradoxalement, privés de domaine public : ils souffrent de leur fidélité pathologique à un « modèle » bourgeois de l'établissement humain, fondé exclusivement sur une lecture de l'édification comme *construction à blocs*, et ce à tous les niveaux logiques de son architecture, même ceux qu'il est convenu de nommer urbanistiques.

En Occident, ce « modèle » n'a pourtant pas toujours été aussi radicalement exclusif qu'aujourd'hui. Les *lineamenta* albertiens, qui sont le cœur théorique d'un traité auquel tous les administrateurs territoriaux de

⁶ Si nous suivons Jean Lassus (LASSUS 1947 pp.91-92), l'essor du christianisme comme religion d'état, à partir de l'an 313 du comput chrétien, s'est accompagné, dans tout le Proche-Orient où les arabes étaient partout présents depuis longtemps, du choix autoritaire de la basilique à nefs en profondeur, descendante en ligne directe du mégaron grec, comme type unique du lieu de culte.

Par le choix d'un déploiement en largeur de ses nefs, la mosquée représenterait donc une réponse polémique à l'église romaine (sur la dimension polémique des choix culturels musulmans, voir PREMARE 2002, p.324).

⁷ Les lieux en propriété de l'État sont souvent réputés privés, même si leur administration ressortit au droit public. En témoigne, par exemple, l'indication « domaine privé de l'état » qui figure en bonne place à l'entrée de nos ministères. Le domaine public aujourd'hui, dans la plupart des pays où le droit bourgeois est en vigueur, se résume aux places et aux rues. Etant donné la rareté des places qui ne soient pas de stricts carrefours, le domaine public se résume, pour l'essentiel, aux rues et autres espaces de circulation.

l'âge moderne ont reconnu une prééminence indiscutable (de Palladio à Jefferson), reposent sur une prémisse diamétralement opposée à l'idée de bloc : l'aire⁸.

L'antériorité méthodologique de la délimitation de l'aire sur toute autre opération constructive est un trait commun à toutes les civilisations sédentaires, avant que ne la conteste, au temps de la mobilisation générale des ressources, la prééminence des systèmes vectoriels qui accompagne l'essor du marché sans limites.

La réflexion sur le rôle des multiples compléments de la mosquée dans la définition de son architecture est sans doute, au moins autant que celle que nous avons menée sur la salle de prière et sa relation à la cour, déterminante pour l'avenir de la mosquée de troisième génération à Bruxelles. Ecole des devoirs, école des adultes, cours d'arabe, école de plein exercice, scoutisme, sport et gymnastique physique sont aujourd'hui à l'ordre du jour pour une communauté comme el-Hikma. Toutes ces activités tendent à la renaissance de la mosquée comme centre civique, telle qu'elle pouvait vivre avant le temps, déjà très ancien, où elle fut contrainte de restreindre ses activités à la seule organisation du culte.

« C'est seulement depuis la conquête turque que la mosquée est devenue un véritable lieu de prière d'où toute autre occupation est bannie. Du temps des Sarrazins, on appelait mosquée tout lieu de réunion honnête, et ce nom s'appliquait aussi bien à un club où l'on jouait aux échecs qu'à une école ou à un souk quelconque. C'est pourquoi il ne faut pas s'étonner devant les « dix mille » ou les « vingt mille » mosquées dont les historiens font mention pour certaines villes telles que Bagdad ou Cordoue, par exemple. La mosquée était ouverte jour et nuit. En principe, les appariteurs devaient balayer, essuyer les lampes, fermer les portes dès que la prière était terminée et ne laisser pénétrer dans l'enceinte ni les enfants, ni les animaux, mais la réalité était tout autre : on y hébergeait les voyageurs, les mendiants, les sans-abri, on y venait en foule aux heures où le muezzin appelait les fidèles à la prière, mais l'on s'y rendait également en dehors de ces heures-là pour y retrouver ses amis, bavarder, faire une partie d'échecs, apprendre et commenter les nouvelles. C'était là que les poètes faisaient entendre leurs œuvres, que les conteurs et les avaleurs de sabre amusaient le public, là encore que se donnaient les rendez-vous d'amour et que s'installaient les écrivains publics ; et une foule nombreuse s'y promenait, s'y reposait et y flânait chaque jour au soleil et chaque soir à la clarté des lampes. Muqqadasi (qui écrivait vers 985) rapporte avoir dénombré un soir, dans la mosquée cathédrale du Vieux-Caire, plus de cent réunions diverses. » (Mazahéri 1959, p.15)

BIBLIOGRAPHIE

- ALBERTI, L.B. 1485. *De Re Aedificatoria*, Florence
- CRESWELL, K.A.C. 1958. *A short account of early muslim architecture*, Harmondsworth Middlesex, éd. Penguin books Ltd
- DIETZ, E. 1915. *Handbuch der Kunstwissenschaft : Die kunst der islamischen völker*, Berlin
- GRABAR, O. 1973. *La formation de l'art islamique*, Yale University Press (trad. fr.: 1987. Paris, Flammarion)
- GROS, P. 1996. *L'architecture romaine. Vol.1 Les monuments publics*, Paris, Picard
- KEY FOWDEN, E. 1999. *The barbarian plain. Saint Sergius between Rome and Iran*, Berkeley, California Press
- LASSUS, J. 1947. *Sanctuaires chrétiens de Syrie. Essai sur la genèse, la forme et l'usage liturgique des édifices du culte chrétien, en Syrie, du IIIème siècle à la conquête musulmane*, Paris, Librairie orientaliste Paul Geuthner,
- LEROUX, G. 1913. *Les origines de l'édifice hypostyle en Grèce, en Orient et chez les Romains*, Paris, éd. Fontemoing et cie
- MAZAHERI, A. 1951. *La Vie quotidienne des musulmans au Moyen-Age*, Paris, Hachette
- PREMARE de, A.-L. 2002. *Les fondations de l'Islam. Entre écriture et histoire*, Seuil, Paris
- SAUVAGET, J. 1947. *La mosquée ommeyyade de Médine. Etude sur les origines architecturales de la mosquée et de la basilique*, Paris, Vanoest et Institut français de Damas
- SAUVAGET, J. 1941. *Alep. Essai sur le développement d'une grande ville syrienne, des origines au milieu du XIXème siècle*, Paris, Librairie orientaliste Paul Geuthner
- UHDE, C. 1903. *Die Konstruktionen und die Kunstformen der Architektur*, 4 vol., Berlin
- VINCENNES, J. de 1954 (2^{ème} éd.), *Gertrude dame de Nivelles*, Bruxelles - Paris, éditions universitaires
- VOGT-GÖKNUL, U. 1975. *Mosquées*, Paris, Société Nouvelle des éditions du Chêne

⁸ Aire signifie cour, au sens – initialement - d'aire de battage, d'aire agricole. *Regio* et *area* sont les deux premiers des six *lineamenta* albertiens. L'édification, telle qu'Alberti la définit dans son traité, doit être comprise d'abord comme processus de subdivision progressive (*partitio*) d'une aire initiale limitatrice (séparée, par une limite, de sa *regio*) en plus petites aires, et ensuite seulement comme élévation, percement et protection de parois : un processus logique continu dont dépend l'unité de la réalité édifiée.

LÉGENDE DES PLANCHES

Planche 1. Relevé de mosquées bruxelloises : carte de repérage

Localisation des 35 mosquées visitées par les étudiants de l'atelier TDA au cours de la campagne de 2011-2012. Les mosquées relevées portent les numéros 1 à 26.

Planches 2 et 3. Parallèle de 26 mosquées bruxelloises.

Classement à deux critères : orientation de l'îlot par rapport à la qibla et position de la mosquée dans le lotissement

(planches 2 à 5, et planche 12 : en rouge qibla, mihrab, minbar et tapis, en gris foncé vestibules et accès à la salle de prière, en gris clair autres locaux)

Planche 4. Mosquées bruxelloises : quatre mosquées à bloc(s) et à front(s) étroit(s) (ou : de première génération)

Planche 5. Mosquées bruxelloises : quatre mosquées à bloc(s) et à front(s) large(s) (ou : de deuxième génération)

Planche 6. Morphologie élémentaire. De la colonne à la paroi

Fig.1. Grande tente nomade en Arabie (source : Uhde 1903)

Fig.2. Abri pour le bétail en Perse, prototype de l'Apadana (source : Uhde 1903)

Fig.3. Mosquée rudimentaire au Soudan (source : Vogt-Göknil 1975)

Fig.4. La transformation du groupe morphologique élémentaire à la fin de l'antiquité selon Gruber (source : Gruber 1952)

Fig.5. Mosquées hypostyles. Orientation des nefs de la salle de prière. Les trois formules : à nefs en largeur, à nefs en profondeur, à nefs croisées (source : Vogt-Göknil 1975)

Fig.6. La transformation du groupe morphologique élémentaire en Occident entre fin de l'antiquité et Renaissance (Alberti) (source : Wittkower 1949)

Fig.7. Mosquée d'Esrefoglu à Beyshehir, Anatolie (XIIIème s.) – à portiques trilithiques (source : Vogt-Göknil 1975)

Fig.8. Mosquée d'Amrou au Caire, Egypte (IXème s.) – à parois sur colonnes (source : Creswell 1958)

Fig.9. Mosquée d'ibn Touloun au Caire, Egypte (IXème s.) – à parois (source : Creswell 1958)

Le mouvement qui porte à l'abandon de la colonne au titre de membre du groupe morphologique élémentaire au profit de la paroi s'est affirmé au moins trois fois dans l'Histoire du temple à mesure que celui-ci s'affirme comme salle d'assemblée : la première fois au cours de l'antiquité tardive, sous l'empire romain, la deuxième fois en terre d'Islam, sous le régime abasside, et une troisième fois au XVème siècle, dans l'Europe bourgeoise, par l'œuvre exemplaire de Leon Battista Alberti.

Planche 7. Gabriel Leroux, 1913. La mosquée à nefs et l'affirmation d'un archétype : la maison à cour

Fig.2-6. Généalogie de l'habitation et du temple à nef en profondeur

Fig.2. Evolution de la hutte absidiale vers la forme du mégaron à triple vaisseau (p.29, fig.10)

Fig.3. Thermos. Fondations curvilignes retrouvées sous le temple d'Apollon (p.72, fig.26)

Fig.4. Cellas prolongées par un adyton, imitant le mégaron prolongé par un thalamos (p.96, fig.31)

Fig.5. Edifices civils et païens du type grec (p.316, fig.72)

Fig.6. Basiliques chrétiennes (p.317, fig.72bis)

Fig. 7-9. Généalogie de l'habitation à cour et nef en largeur

Fig.7. Signes hiéroglyphiques représentant le plan d'un édifice (p.135, fig.42)

Fig.8. Modèle de maison en bois (p.138, fig.44)

Fig.53. Groupe de salles entourant une cour à Khorsabad (p.157, fig.53)

Fig.10-11. Basiliques civiles

Fig.10. Les deux schémas de la basilique civile. A. type oriental, B : type grec

Fig.11. Basiliques de type oriental. A. Basilica Julia (Rome), B. Basilique de Fanum, C. Basilica Ulpia (Rome)

Planche 8. Jean Sauvaget, 1947. La question de l'orientation des nefs. Médine et la mosquée ommeiyade

Fig.1. La mosquée ommeiyade de Médine. Axonométrie frontale dans un guide du pèlerin du XVIème siècle (source : ms. Paris, anc. Fonds persan 267, in Sauvaget 1947, pl.III)

Fig.2. Mosquées ommeiyades : un parallèle schématique (source : Sauvaget 1947, p.109)

L'étude comparée des mosquées ommeiyades (le groupe des plus anciennes grandes mosquées) porte Sauvaget à cristalliser son propos sur la question du rôle de la nef axiale à développement en profondeur.

Planche 9. Maquettes analytiques (20 mosquées anciennes) : deux exercices

Exercice 1 : schémas pariétaux - les mosquées ne sont pas à même échelle. La largeur de la nef à répétition – fixée à 510cm - est considérée constante. Etude des règles d'accolement des nefs

Fig.2 et 3. Mosquée du prophète (Médine)

Fig.5. Mosquée d'ibn Touloun au Caire (Egypte) (IXème s.)

Fig.6. Grande mosquée de Cordoue (Espagne) (du IXe au XVIème s.)

Fig.7. Grande mosquée de Djenné (Mali) (XIVème s.)

Fig.8. Mosquée al-Qarawiyyin, Fès (Maroc) (IXème s.)

Exercice 2 : une travée et demie – à même échelle. Double lecture de la travée : sur l'axe du massif porteur et sur l'axe de la travée

Fig.1. Vue de l'atelier

Fig.4. Mosquée d'ibn Touloun (Le Caire)

Planches 10-11. Parallèles d'anciennes mosquées à cour et de sites d'étude bruxellois sur le thème de la mosquée de troisième génération

NB : le plan de la mosquée el-Hikma intègre, par hypothèse, la cour de l'école adjacente.

Planches 12 et 13. Une Mosquée bruxelloise à cour (ou : de troisième génération) : al-Khalil

En phylactère : disponibilité de la structure gothique régulière de l'îlot à bloc à lanières en profondeur (au milieu) à l'inscription de la courtine néoclassique (en-dessous) et de la mosquée à cour (au-dessus).

Planche 13 : le parcours des orants, en temps ordinaire et lors des grandes fêtes (analyse : Andrea Grandi, Mohamed Oumzil et Angelica Palumbo – décembre 2012)

Planche 14. Longévité d'un schème formel : l'agora à basilique en largeur

Parallèle de centres civiques à basilique en largeur :

Fig.1. Forum sévérien à Leptis Magna, Lybie (IIème s.) (source : Gros p.228) – Fig.2. Grande mosquée de Kairouan, Tunisie (IXème s.) (source : Creswell p.251) Fig.3. place du marché et église Sainte-Marie à Lübeck,, Allemagne (XIIIème s.) (source : Gruber p.116)

Fig.4. Rusafa-Sergiopolis. Basilique chrétienne (cathédrale Saint-Serge, VIème s.) et mosquée (mosquée d'Hicham, VIIIème s.) associées. Les nefs de la basilique, lues comme nef en profondeur par les chrétiens, apparaissent, depuis la cour de la mosquée, comme nefs en largeur (source : Key Fowden 199, p.176)

Fig.5. Tetouan. Mosquée Sidi el-Hach Ali Baraca et suq-el-Foqui (relevé TDA 2012)

Fig.6 Corinthe, Grèce. L'agora hellénistique(source : Gros p.245)

Planche 15. Questions d'optique. Une image-test

Fig.1. Double optique d'une image de la châsse de Sainte-Gertrude. La maquette en plâtre du reliquaire du XIIIème siècle détruit en 1940 qui abritait les reliques de la Sainte est vue sur cette photo frontalement à son long pan, comme nef en largeur. De ce même point de vue, il est possible de la voir aussi comme d'une position légèrement surélevée. La châsse perd alors sa consistance de bloc et, derrière le premier plan devenu mur d'enceinte, et éloignés de ce mur par une cour (ou un jardin ?), la bande des fenêtres hautes de la nef et le plan d'ardoises en bâtière se muent en un large vaisseau à toit-terrasse. La vue frontale d'une mosquée, en perspective lévitante, se substitue alors à celle, quasi géométrale, de l'élévation latérale d'une église à blocs à nefs étagées. (source : Vincennes 1954, pl.III)

Planche 16. Mosquées de troisième génération. Une hypothèse étudiante

Sur le terrain de l'ancienne manufacture Van Marcke, qui décrit un carré presque parfait d'environ 45 mètres de côté au centre de l'îlot Croissant-Mérode-Roi-Serbie, cette mosquée hypothétique (fig.2) réénonce dans ses caractères canoniques le plan complet de la mosquée hypostyle. La relation analogique avec la mosquée d'ibn Touloun au Caire est assumée explicitement, comme en atteste la planche « sources » (fig.1) jointe aux documents de projet. La cour, qui prolonge littéralement la salle de prière, est munie d'un dispositif de couverture temporaire et permet l'extension de la salle de prière lors des jours de fête. En temps ordinaire, la cour permet d'accueillir de très nombreux usages, et c'est autour d'elle que les compléments de la mosquée se distribuent (fig. 3). La paroi qui signale la mosquée depuis la rue évoque, à échelle réduite, un mur mitoyen en attente, et confirme l'introversión du dispositif à cour fermée. (projet : Caterina De Feo et Lea Dorliat)

